

## NOS OBJECTIFS DE PROMOTION ET DE RECRUTEMENT

Le Ministère a pris l'engagement d'atteindre les objectifs de promotion et de recrutement présentés dans le tableau ci-dessous.

### OBJECTIFS DE 1994-1995

Groupes désignés	Professions non traditionnelles	Groupe FS <sup>1</sup>	Groupe de la direction <sup>2</sup>	Emplois étudiants
Femmes	30 %	50 %	33 %	n/a
Membres des minorités visibles		10 %	5 %	n/a
Personnes handicapées		2 % à 4 %	2 %	3 étudiants par année
Autochtones		7 %	3 %	7 étudiants par année

1. Les objectifs établis concernent le recrutement au groupe FS.

2. Les objectifs établis concernent le recrutement au groupe de la direction par voie de promotion d'employés du groupe FS et ceux n'appartenant pas à ce groupe, au niveau immédiatement inférieur à celui de EX, ainsi que le recrutement latéral, au besoin.